

SYNTHESE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire Jacques FRADIN et les élus se sont réunis le **Jeudi 2 février 2023 à 20h30** dans la salle du Conseil Municipal.

Principaux points à l'ordre du jour :

PROGRAMME I.N.S.P.I.R.E.

Lors de la dernière réunion du Conseil, les élus avaient souhaité se faire expliquer ce programme avant de prendre une décision.

Une délégation du Comité de jumelage Mazières-en-Gâtine/Lesna-Podlaska et de l'association SO Coopération est venue le présenter, donner toutes explications utiles et répondre aux questions des élus.

Décision :

- ⇒ *accord pour signer la lettre d'intention avec la co-Présidente du Comité de jumelage*
- ⇒ *fonds à prévoir sur le budget 2023.*

ECOLE : UNE DIRECTION ; UN NOM

Décision :

- ⇒ *accord donné pour une seule direction à la rentrée 2023*
- ⇒ *validation de « La Gatine » pour être le nom de l'école primaire à la même rentrée.*

DON DE L'ASSOCIATION CAFE GATINE SUITE A SA DISSOLUTION

Décision :

- ⇒ *autorisation donnée pour recevoir un don de 1.415 € de l'association Café Gâtine ; ce don sera utilisé pour des animations ou l'acquisition de matériel pour la bibliothèque.*

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS INTERIMAIRES PAR LE CDG79

Décision :

- ⇒ *autorisation donnée au Maire pour signer l'avenant n° 2 à ladite convention (participation aux frais de gestion égale à 4,5% des salaires bruts versés aux intérimaires).*

TELETRAVAIL : MISE EN PLACE APRES AVIS DU CT

Décision :

- *mise en place du télétravail pour le personnel administratif avec effet du 2 février 2023*
- *adoption des modalités de mise en œuvre du télétravail telles que définies dans le règlement.*

MODIFICATION DES STATUTS ID79

Décision :

- ⇒ *accord sur les modifications à apporter aux statuts de l'Agence technique départementale ID79*
- ⇒ *approbation des statuts modifiés.*

VALIDATION DE L'APPEL D'OFFRES : RUE DES HALLES

Décision :

- ⇒ *l'offre de l'entreprise COLAS est retenue au prix de 98.224,00 € ht.*